



Paris, le 28 août 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Lancement de la campagne de communication 2018 du plan Ecoantibio 2 :

« Les antibiotios, comme il faut, quand il faut »

—

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation diffuse du 29 août au 5 novembre 2018 la campagne de communication du plan Ecoantibio 2 dans la presse spécialisée, déclinée, comme l'an dernier, autour du message « *Les antibiotios, comme il faut, quand il faut* ». Elle s'adresse aux éleveurs des différentes filières de productions animales et aux vétérinaires ; elle a été étendue cette année aux propriétaires d'animaux de compagnie. Cette campagne, qui vise à maintenir la mobilisation de tous sur le bon usage des antibiotiques vétérinaires, met l'accent sur la biosécurité, la vaccination et le bien-être animal pour prévenir les maladies et l'usage des antibiotiques.



Contacts presse

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - <http://www.alimentation.gouv.fr/>

 @Min_Agriculture

Après le bilan très positif du premier plan Ecoantibio (37 % de baisse dans l'utilisation des antibiotiques vétérinaires entre 2012 et 2016), fruit de la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes, le plan Ecoantibio 2 cherche à inscrire dans la durée la réduction de l'exposition des animaux aux antibiotiques. L'édition 2018 de la campagne Ecoantibio 2 a pour objectif de maintenir la mobilisation de tous les acteurs et de pérenniser ces bons résultats.

Elle se veut pédagogique et insiste sur l'ensemble des mesures de prévention qui permettent d'éviter les maladies bactériennes. Lorsqu'un traitement antibiotique s'avère inévitable, la campagne souligne l'importance de faire un usage prudent et raisonné des antibiotiques : respecter la prescription (dose, durée) du vétérinaire ainsi que ses conseils.

La lutte contre l'antibiorésistance est un défi majeur et mondial de santé publique. C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre la résistance des bactéries aux antibiotiques (antibiorésistance) en médecine vétérinaire.

Dans le cadre de la journée européenne d'information sur les antibiotiques, il organise le 14 novembre prochain avec les ministères chargés de la Santé, de la Recherche et de l'Environnement un colloque « Antibiorésistance : enjeux et besoins en recherche et innovation ». Ce colloque s'adresse aux prescripteurs (professionnels de santé, vétérinaires...) et à tous les acteurs mobilisés pour la sensibilisation du grand public à cet enjeu majeur.

Les antibios,

- **comme il faut : respecter la prescription (dose, durée) et les conseils du vétérinaire**
- **quand il faut : uniquement en cas de maladie bactérienne et sur prescription du vétérinaire**

Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/eoantibio>

Contacts presse

Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - <http://www.alimentation.gouv.fr/>

 **@Min_Agriculture**